



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de séance : Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HÉRAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Annick NOURRY, Raymond PETIT

Les conseillers municipaux : Florence BARDOUX, Bruno BASCHET, Michel BERTHELOT, Gilles COTTENCIN, François DORANGE, Nathalie LAURENT, Florence LE BOITE, Maryse MARTIN

Absents excusés : Cyril BECQUET, Edouardo CRUZ, Marcelle FRADE, Annie MEREL, Maria METAIS,

Pouvoirs : Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT
Annie MEREL donne pouvoir à Pascal POMMIER
Edouardo CRUZ donne pouvoir à Nathalie LAURENT

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Nathalie LAURENT est désignée secrétaire de séance

Date de Convocation : 13/12/2018	Date d'affichage : 13 /12/2018
Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 14
	Votants : 17

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2018

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler. Aucune remarque. Approbation à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie son Conseil

Pour : 17	Abstention: 0	Contre : 0
-----------	---------------	------------

2. Délibération — Changement de siège social de la Communauté de communes Gâtinais Val de Loing

Madame le préfet de Seine et Marne a signifié au Président par courrier la nécessité de modifier l'adresse du siège social de la Communauté de Communes. En effet, une disposition prévoit que les locaux administratifs, 16 route de Souppes à CHÂTEAU-LANDON et siège social d'un établissement public doivent avoir la même adresse.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération validant la modification de l'article II du statut de la C.C.G.V.L concernant la localisation du siège social.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Commune.

Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

3. Délibération – Validation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur le maire donne la parole à Madame SABOURIN qui rappelle le fonctionnement de la CLECT.

Il s'agit d'une compensation budgétaire qui doit être validée par délibération tant par les communes que par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing. Le montant du versement de ce compte d'équilibre à la commune d'Egreville s'élève à 206 473,00 €
Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT et vote pour à l'unanimité.

Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

4. Délibération — Convention unique 2019 avec le centre de gestion 77

Monsieur le Maire rappelle que la commune est dans l'obligation d'adhérer au centre de gestion de Seine et Marne et de renouveler chaque année la convention unique afin de pouvoir accéder aux prestations payantes.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention unique.

Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

5. Délibération — Adhésion à la plateforme MAXIMILIEN — Portail des marchés publics Franciliens

Depuis le 1^{er} octobre 2018, toutes les collectivités ont l'obligation de dématérialiser les procédures de passation des marchés publics.

Monsieur le Maire indique que l'outil MAXIMILIEN a été présenté à la Communauté de Communes lors d'une réunion d'information à Egreville.

La Région Ile de France conseille d'adhérer à cette plateforme régionale.

Cette convention a déjà été signée par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing.

Le coût de la prestation est estimé 157,50 € pour Egreville et de 1 050,00 € pour la C.C.G.V.L.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Pour : 17	Abstention: 0	Contre : 0
-----------	---------------	------------

6. Délibération — Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a organisé une réunion, en mairie, en présence de Monsieur DELAMBERTERIE DU CROS, nouveau trésorier de Nemours, Madame WAJSBLAT, conseillère en comptabilité et fiscalité communale et la secrétaire générale afin de faire un point sur les erreurs budgétaires commises avant 2014, identifiées fin 2016 et non réglés à ce jour par le Trésor Public.

Le nouveau trésorier nous a demandé de procéder à des ajustements du budget assainissement et du budget communal concernant les exercices allant de **2011 à 2014**.

La première décision modificative concerne le budget « assainissement »

DECISION MODIFICATIVE N°1	EXERCICE 2018	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	4.000 €	4.000 €
777-042 Quotte part des subv d'inv transférées en fonctionnement		+4.000 €
61523 Entretien et réparation de réseaux	+2.770 €	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 1.230 €	
SECTION INVESTISSEMENT	0 €	0 €
1391-040	+4.000 €	
2156 Matériel spécifique d'exploitation	-4.000 €	
TOTAL DU BUDGET	4 000 €	4 000 €

La seconde décision modificative concerne le budget « commune »

DECISION MODIFICATIVE N°1	EXERCICE 2018	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	24.000 €	+24.000 €
615221 Entretien réparation Bât publics	+19.620 €	
023 Virement à la section d'investissement	+ 4.380 €	
773-042 Mandats annulés sur exercices antérieurs		+24.000€
SECTION INVESTISSEMENT	44.976,11 €	44.976,11 €
021 Virement de la section d'investissement		+4.380€
024 Produits de cessions		+4.020€
2031-041 Frais d'études		+9.122,63€
21532 -041 Réseaux d'assainissement		+27.453,48€
202 Frais de réalisation docs urbanisme	-24.000 €	
202 – 040 Frais de réalisation docs urb	+24.000 €	
1641 Emprunts en euros	+8.400€	
2151-041 Réseaux de voirie	+9.122,63 €	
21538-041 Autres réseaux	+27.453,48€	
TOTAL DU BUDGET	68 976,11 €	68 976,11 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve les décisions modificatives.

Pour : 16	Abstention: 1	Contre : 0
-----------	---------------	------------

7. Délibération — Acquisition d'une parcelle en vue de l'agrandissement de la station d'épuration

En avril 2013, l'ancienne mandature avait acheté une parcelle de 1800 M².

La surface n'étant pas suffisante pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de 2300 équivalent habitants, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une surface complémentaire.

Le conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette acquisition et approuve la délibération.

Pour : 17	Abstention: 0	Contre : 0
-----------	---------------	------------

Départ de Madame Florence BARDOUX à 20h10 pour raison médicale.

8. Délibération — Acquisition foncière

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à poursuivre les négociations et à signer le compromis de vente pour l'acquisition de la maison située au 21 rue Saint-Martin à un prix raisonnable.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération. Le conseil municipal approuve celle-ci à l'unanimité

Pour : 17	Abstention: 0	Contre : 0
-----------	---------------	------------

9. Délibération — Transfert de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire à la communauté de communes Gâtinais Val de Loing

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier en provenance de l'association des Maires de France (A.M.F.).

Ce courrier rappelle que la loi NOTRÉ intègre le commerce au sein du bloc de compétences obligatoires.

Cette compétence se nomme « politique local du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Il convient donc aux communes de définir ce qu'elle souhaite conserver en compétence communale. Les communes doivent délibérer avant le 31 décembre 2018.

Madame SABOURIN demande à Monsieur BASCHET si en tant que vice-président de la communauté de communes ce dossier a été abordé en bureau communautaire.

Monsieur BASCHET répond que ce sujet n'a jamais été évoqué en bureau communautaire.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité le transfert de la compétence de la politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales à la communauté de communes Gâtinais Val de Loing et souhaite conserver la compétence générale.

Pour : 17	Abstention: 0	Contre : 0
-----------	---------------	------------

10. Délibération — Convention gestion et entretien des ponts de l'autoroute avec la société d'autoroutes Paris Rhin Rhône

Il s'agit de renouveler la convention entre la société d'autoroutes PARIS-RHIN-RHÔNE et la Commune d'Egreville concernant les deux ponts qui surplombent l'autoroute A6 (chemin des Roches et route de Chevry). Les entretiens reviennent à la charge de la commune tant en enrobé, bordures, éclairage, assainissement et signalisation.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de signer la convention. Vote pour à l'unanimité.

Pour : 17	Abstention: 0	Contre : 0
-----------	---------------	------------

11. Délibération — Tarifs salle des fêtes année 2019

Monsieur le Maire propose de reconduire à l'identique les tarifs de location de la salle et du matériel, applicables pour 2019.

Toute demande devra être faite uniquement en Mairie et par courrier.

LOCATION SALLE DES FETES et MATERIEL

Habitants d'Egreville

1 jour :	350 €
2 jours :	420 €
3 jours :	630 €

Commune extérieure

1 jour :	520 €
2 jours :	670 €
3 jours :	1000 €

Personnel communal

1 jour :	200 €
2 jours :	250 €
3 jours :	375 €

Pas de modification des tarifs.

CAUTION : La caution de 800 € reste inchangée.

Cependant deux cautions seront demandées :

- Un chèque de caution de 400 € pour frais d'entretien/nettoyage des locaux
- Un chèque de caution de 800 € de garantie en cas de dégradations.

Vis à vis du Trésor Public il n'est pas possible de déduire d'éventuels frais de nettoyage importants sur la caution. Un chèque séparé est nécessaire.

Madame SABOURIN précise que ce sont des élus qui font les états des lieux, en l'occurrence, Monsieur HERAULT et elle.

En cas de dégradations constatées, les réparations seront facturées au coût réel d'intervention d'une entreprise. Les factures seront envoyées au locataire.

Perte des clefs : Toute perte de clés entraînera une facturation de 400 €.

Location du matériel : Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

Madame SABOURIN précise que la salle des fêtes a été louée 6 fois en 2018 pour une somme totale de 2630 €.

Aux associations Egrevilloises :

Salle des Fêtes : 2 fois gratuitement dans l'année.

Tente : (appartient à la mairie) pas de location aux particuliers.

Prêt aux associations Egrevilloises uniquement.

Aux autres associations ou particuliers :

Tables en pin : 4 €

Bancs en pin : 2 €

Cafetière : 30 € avec caution de 200 €

Grilles rouges : gratuité

Vaisselle : La vaisselle n'est ni prêtée, ni louée. Elle sert uniquement pour les manifestations communales.

Matériel prêté gracieusement aux associations Egrevilloises.

Le personnel communal pourra bénéficier de la location à ½ tarif, sur demande écrite et validée par la Mairie, une seule fois par année civile.

L'échange de matériel pourra se faire avec les communes extérieures comme habituellement.

Toute demande devra être faite uniquement en Mairie et par courrier.

Pour : 17	Abstention: 0	Contre : 0
-----------	---------------	------------

12. Délibération — Tarifs cantine et périscolaire année 2019

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes tarifs que l'année 2018.

Tarifs CANTINE :

Monsieur le Maire rappelle que la société ELITE Restauration de Joigny (89) assure la préparation et la livraison des repas de cantine depuis 2 ans

En moyenne 100 enfants fréquentent quotidiennement la cantine.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des repas :

- Enfant : 3,80 €
- Adulte : 5,47 €
- Repas exceptionnel facturé au coût réel du prix de revient : 8,86 €.

Monsieur le Maire propose de conserver et d'appliquer les mêmes tarifs.

Le conseil approuve cette proposition.

Tarifs PERISCOLAIRE :

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes tarifs que l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle les tarifs facturés.

Matin de 7 h à 8 h 30 → 3,80 €

Matin de 7 h 45 à 8 h 30 → 1,93 €

Soir de 16 h 30 à 17 h 30 → 2,70 €

Soir par ½ h supplémentaire → 1,40 €

Pénalités de 10 € par enfant et par tranche de 15 minutes de retard à partir de 19 heures.

Monsieur le Maire propose de conserver et d'appliquer les mêmes tarifs

Approbation à l'unanimité.

Pour : 17	Abstention: 0	Contre : 0
-----------	---------------	------------

13. Divers

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal concernant le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel « Biblix System » qui s'élève à 1 174,00 € + le cout de la maintenance. Madame LE BOÏTE rappelle que ce logiciel est primordial pour le bon fonctionnement de la bibliothèque.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier en date du 29 novembre 2018 provenant du Secrétaire Général de la Préfecture de Seine et Marne accordant 50% de subvention pour la réfection de la toiture de la cantine (Dotation d'équipement des territoires ruraux 2018).

Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de la Foire à la Volaille.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 18 janvier 2019 à 18h30 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la prochaine ouverture des plis suite à l'appel d'offre pour la démolition de la Maison située à l'angle de la rue Edmond Hubert et de la rue des fossés

Tour de Table

Mylène SABOURIN fait suite à la commission animation qui s'est tenue le 28 novembre 2018. Elle informe que le budget des animations pour l'année 2018 est de 7885,75 €.

Elle liste les animations prévues et reconduites pour 2019 :

- ✓ Le dimanche 21 avril Les œufs de Pâques
 - ✓ Les 20, 21, 22 avril Exposition de peinture salle Louise Ménigault,
 - ✓ Le mercredi 1^{er} mai, le concours de pêche à la mare du Ruth,
 - ✓ Le samedi 29 juin la fête de l'été et son feu d'artifice,
 - ✓ Le vendredi 6 septembre le forum des associations
 - ✓ Le dimanche 22 septembre la course cyclo sportive organisée par le club de St Mammès.
- Une date devra être trouvée pour un concert à l'église.

Gilles COTTENCIN informe que certains stationnements rue Edmond Hubert sont abusifs.

Raymond PETIT annonce les futurs travaux sur la commune :

- ✓ Route de Chevry : assainissement, trottoirs, avaloirs (72 000 € TTC)
- ✓ Route de Jouy : création de bordures, bicouche sur le trottoir, plus calcaire (21 207,76 € TTC),
- ✓ Bouttecourt : reprise de trottoirs et assainissement (5 681,23 € TTC plus 1 669,20 € TTC de voirie)
- ✓ Rue de la Mardelle : installation d'un puisard et reprise de voirie (7 528,00 € TTC)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie son Conseil, et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous et lève la séance à 21h 10.